

**FORMATION
2023**

1 JOURNÉE

**15 ÉLUS
MAXIMUM**

**LUNDI 15 MAI
9H15 – 17H**

**SALLE DE RÉUNION
SIDELC
15 RUE FRANCIADE
BLOIS**

Animaux et végétaux

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- Détenir les réflexes pour agir en cas d'urgence
- Connaître les bases et les limites de l'action de la commune
- Disposer d'une vision sur l'ensemble des procédures
- Savoir choisir la procédure la plus adaptée à l'objectif et aux moyens à disposition

PROGRAMME

Première partie : animaux

- Chiens : aboiement ; divagation
- Chiens dangereux
- Chats : campagne de stérilisation
- Abeilles
- Animaux susceptibles de causer des dégâts : frelons asiatiques ; autres...

Seconde partie : végétaux

- Élagage d'office
- Défrichage
- Arbres dangereux

TARIFS ADHÉRENTS par élu et par journée

Votés par le Conseil d'administration de l'Association des Maires le 08/12/2015

- Commune de moins de 500 hab. 100 €
- Commune entre 500 et 1999 hab. 140 €
- Commune de 2000 hab. et plus 180 €
- Communauté de communes et d'agglomération 180 €



Cette formation est éligible au DIFE : moncompteformation.gouv.fr
Devis sur demande – Réforme récente du dispositif DIFE. Nouvelle procédure de dépôt des dossiers

Conditions générales d'inscription

Pour toute inscription d'un élu à une formation avec une prise en charge par le budget formation de la collectivité suppose l'accord de cette dernière.

Les formations sont ouvertes aux élus – et aux agents administratifs dans la limite des places disponibles – sous réserve d'inscription. Les demandes d'inscriptions sont prises en compte en fonction de leur ordre d'arrivée. Une confirmation définitive est adressée avant la date de formation. Si un minimum de 8 élus n'est pas atteint, l'AM 41 se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation. Tout désistement moins de 15 jours avant la date de la formation donnera lieu à la facturation des frais de formation, sauf en cas de force majeure.

**INSCRIPTION SUR L'ESPACE ADHÉRENT
DE VOTRE COLLECTIVITÉ
WWW.MAIRES41.FR**